



Intervention des élus Sneusp-FSU au CEVU du 4 Novembre 2011 : point modalités du contrôle des connaissances licence

Le CEVU de Lille 1, réuni ce 4 novembre, est amené à modifier les modalités du contrôle des connaissances telles que définies dans le règlement des études (adopté le 27 mai 2011 par le CA), afin de les mettre en accord avec l'unique article de l'arrêté Licence du 1<sup>er</sup> Août 2011 applicable dès cette année. Les modifications réglementaires introduites, qu'il est difficile de dissocier d'une arrière pensée ministérielle électoraliste nous obligent donc aujourd'hui à mettre en urgence nos pratiques en conformité avec un texte paru en plein été..

A nos yeux, ces modifications, et plus généralement l'arrêté Licence, s'inscrivent dans une dégradation continue du cadre national du diplôme, et bafouent une fois de plus le travail des universitaires :

- Au cours des précédentes années, le CEVU avait mené une réflexion sur le contrôle des connaissances en Licence, prenant des mesures, les aménageant après les avoir vu fonctionner. Notre objectif était clairement, à la fois de garantir une progression de l'étudiant dans un parcours qui ait du sens au niveau de l'acquisition des savoirs, et à la fois de ne pas bloquer inutilement la progression de certains étudiants. L'arrêté Licence balaie complètement cette réflexion, et nous impose des règles, alors même que notre établissement est censé être autonome.
- L'arrêté Licence supprime les domaines de formation dans les intitulés des diplômes. Comment continuer, dans de telles conditions, à garantir l'accès à des masters pour les licences ? On peut se demander si un tel arrêté n'a pas pour objectif de rendre les Licences de plus en plus professionnalisantes, en diminuant le nombre d'étudiants poursuivant en Master.
- Cet arrêté supprime également le cadrage relatif aux cours magistraux (50 % maximum), et instaure un minimum de 1500h pour la Licence, mais ne prévoit aucun financement spécifique pour cette mesure. On peut se demander si ces deux mesures, dans un contexte de diminution du financement des universités, ne conduiraient pas à une dégradation de l'enseignement en Licence, à la fois par une augmentation du nombre de cours magistraux, et à la fois par une diminution des volumes horaires de nos formations (en Licence de sciences dites « dures », le volume est proche des 1800h), pour les ramener au seuil plancher .

Aussi, les élus Snesup-FSU s'abstiendront sur ce vote, et appellent la communauté universitaire, y compris les étudiants, à mettre en avant des revendications plus offensives en terme de diplôme.